

Unité SESSAD

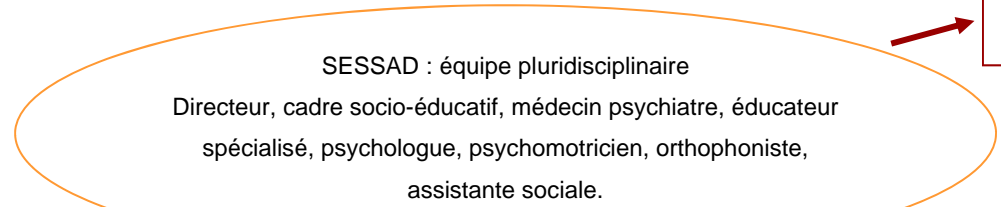
Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

- ↪ Régi par les Annexes XXIV (loi de 1975) ↪ Circulaire de 1982-1983 (favoriser l'intégration scolaire)
- ↪ Statut juridique (circulaire du 27 octobre 1989 : développement des SESSAD par le secteur médico-éducatif)
- ↪ Loi du 11 février 2005 : droit de bénéficier d'un accompagnement adapté. Egalité des chances aménagement des conditions d'examens.

L'enfant ou l'adolescent présente des déficiences intellectuelles ou des inadaptations

Il a besoin d'un suivi personnalisé pour garantir la cohérence et la continuité du parcours scolaire.

Procédure d'orientation CDAPH



PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

Soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages

Apporter aux familles les conseils et les accompagner pour favoriser l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie

Accueillir, écouter, aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap

Favoriser l'accueil de l'enfant handicapé dans l'environnement scolaire (enseignants, autres enfants, personnel de l'école ou collège...)

Construire l'action partenariale (école-établissement-famille-partenaires sociaux)

IME «Le Chant du Loup»

route de Sahurs - 76380 Canteleu
☎02.35.52.43.35 - 📠02.35.52.38.22

SESSAD



Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile



Route de Sahurs - BP 4- 76380 Canteleu

☎02.35.52.43.43 - 📠02.35.52.44.11

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

Les Missions

↳ Structure du secteur médico-social, chargée de l'aide à l'intégration scolaire, le SESSAD apporte aux familles conseils et accompagnements :



- * Accompagnement, soutien, information de la famille
- * Développement des compétences
- * Aide à l'acquisition de l'autonomie
- * Aide à l'intégration sociale et scolaire
- * Accompagnement vers d'autres structures

Pour qui ?

↳ Le SESSAD accompagne des enfants ou adolescents (6 à 18 ans) présentant une déficience intellectuelle ou des difficultés d'adaptation. Les troubles (du comportement, de l'attention...) génèrent un handicap et entraînent des difficultés à entrer dans les apprentissages.

Pourquoi ?

↳ L'objectif essentiel est de permettre à l'enfant ou l'adolescent de rester dans son environnement et de bénéficier d'un accompagnement thérapeutique et éducatif adapté à ses besoins en lien avec sa famille.

↳ Le SESSAD est constitué d'une équipe pluridisciplinaire dont les actions sont diversifiées auprès des familles, dans les établissements scolaires et au sein du service.



- ↳ Prise en charge de 20 enfants ou adolescents âgés de 6 à 18 ans.
- ↳ L'intervention s'effectue dans un rayon de 10 kms autour de Canteleu en partenariat avec les familles, les établissements scolaires et établissements de soins.

Comment ?

- ↳ Sur décision de la CDAPH*, lorsque des difficultés ont été repérées dans le cadre de la scolarité, une orientation SESSAD est proposée à l'enfant, l'adolescent et sa famille.
- ↳ En accord avec la famille, le SESSAD évalue la demande après une période d'observation et propose un projet personnalisé d'accompagnement.
- ↳ Afin de permettre une intervention de qualité, le SESSAD a besoin de l'adhésion et du soutien de la famille.
- ↳ La prise en charge est financée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

* CDAPH : Commission des droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
22, rue Gadeau de Kerville—76100 Rouen
Tél : 0825 076 776

Les Champs d'Intervention du SESSAD

↳ Avec les familles :

- * apporter aux familles conseils et accompagnement,
- * rechercher ensemble des réponses aux besoins de l'enfant ou l'adolescent(e)



↳ Avec l'école :

- * soutenir l'enfant dans son activité scolaire. Un travail de partenariat se met alors en place entre la famille, l'école et le SESSAD.
- * favoriser l'intégration et l'insertion.



↳ Au SESSAD :

- * accueil individuel et/ou en petits groupes pour des prises en charge thérapeutiques ou éducatives

- * rencontre avec les familles

↳ A l'extérieur :

- * des activités peuvent être proposées dans des lieux extérieurs au SESSAD.

↳ Avec d'autres structures :

- * le service peut proposer un relai ou une orientation vers un autre établissement pour une prise en charge mieux adaptée.